

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 3 JUILLET 2015**

Le trois juillet deux mil quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-six juin deux mil quinze, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine GIFFRAIN, Cyrille PELLETIER, Pascale CHAUSSON.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mesdames Sandrine WEINHARD et Isalyne HERIVEAU excusées.

Madame Florence BARBIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 4 juin 2015 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : DEVENIR DU DERNIER COMMERCE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe la commune que Mme Chantal Renou qui tient l'épicerie/bar-tabac de la commune cessera bientôt son activité et cherche à vendre son fonds de commerce. Monsieur le Maire explique que ce commerce est au cœur de la vie du village, les personnes âgées y viennent acheter leur pain et les personnes actives viennent pour faire leurs courses, le relais-poste est apprécié des habitants. Monsieur le Maire annonce aux conseillers qu'il convient de tout mettre en œuvre afin de conserver le dernier commerce de la commune. Ainsi, il a rencontré Mme Lelong, conseillère départementale du canton de St-Calais qui l'a informé que le conseil départemental pourrait attribuer une aide (calculée sur le coût de l'acquisition et le montant HT des travaux) de 25% avec un plafond de subvention de 30 500 €. De même, la Région pourrait contribuer jusqu'à 10 000€ et Mme Marietta Karamanli présente lors de ce 1^{er} point de l'ordre du jour pourrait soutenir ce projet cependant les élus doivent se positionner très rapidement pour prétendre à une aide courant 2016-2017. Le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'il existe une commission « Commerce » et qu'il convient de la réunir très rapidement afin d'envisager toutes les possibilités pour conserver le dernier commerce du village. Le Conseil municipal en prend acte.

2^{ème} OBJET : APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune doit établir un agenda d'accessibilité avant le 27 septembre 2015. Dans le cadre de la constitution du dossier de la mise en place du programme d'accessibilité en faveur des personnes handicapées, Monsieur le Maire propose d'établir un plan d'accessibilité sur une durée de 3 ans de la manière suivante :

- . 2015 : l'école comprenant remplacement du seuil de la porte et création de rampe amovible
- . 2016 : la cantine comprenant l'aménagement de l'accès à la porte d'entrée côté cour des logements communaux

. 2017 : la maison des associations consistant à la réalisation d'une rampe amovible d'accessibilité

Il convient de délibérer sur ce programme d'accessibilité.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan d'accessibilité de 3 ans présenté ci-dessus et charge Monsieur le Maire de le transmettre aux services de la Préfecture de la Sarthe.

3^{ème} OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2015

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver la liste des investissements 2015 ci-dessous pour le 2^{ème} semestre 2015 :

- guirlandes
- 2 bancs
- voiture service technique
- lampadaire
- standard téléphonique
- pont mitoyen Dollon/St-Michel

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la liste ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses pour l'achat d'une voiture à une hauteur maximum 3500 € et le standard téléphonique 960 €.

4^{ème} OBJET : INFORMATION DU TRESOR PUBLIC : EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée municipale que le Trésor Public a informé la commune que la commission de surendettement, réunie le 30 mars 2015, a décidé un effacement de la dette d'une personne résidant sur la commune pour un montant de 12,45 € (cantine en 2013). Il convient de prendre acte de cette décision et de prendre en charge cette dépense au compte 6542 créances éteintes.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision et charge Monsieur le Maire d'engager cette dépense au compte 6542 créances éteintes sur le budget communal.

5^{ème} OBJET : POINT ECOLE ET CONTRAT CELINE BOUTTIER

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le conseil d'école a eu le mardi 30 juin 2015. A l'ordre du jour, il a été abordé les points suivants : état des effectifs des rentrées 2015 et 2016, présentation de la rentrée 2015 : répartition des élèves - présentation de l'équipe éducative, bilan éducatif de l'année, bilan financier des différentes actions menées, organisation de la piscine, cantine et fête de l'école. Monsieur le Maire rappelle qu'une fermeture de classe est annoncée pour la rentrée scolaire 2015-2016 (seuil de fermeture pour une école de 4 classes est de 73 élèves), il se trouve que l'école Gustave Billard est sur le seuil de 73 élèves. Les parents d'élèves se sont rendus à la Préfecture de la Sarthe afin de rencontrer le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Sarthe, ils ont transmis une demande d'audience concernant la décision de fermeture d'une classe à l'école. Il est demandé que le conseil municipal s'oppose à cette fermeture de classe. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale s'oppose à cette fermeture de classe.

D'autre part, le contrat d'ATSEM de Céline BOUTTIER qui prend fin au 31 août 2015 ne sera pas renouvelé s'il y a fermeture d'une classe. En revanche, si l'Inspection académique décide l'ouverture d'une classe, il conviendra de renouveler le contrat de Céline BOUTTIER et de délibérer la création d'un poste d'ATSEM à la rentrée prochaine.

6^{ème} OBJET : POINT CANTINE

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'une demande d'impression de tickets a été demandé auprès de deux imprimeurs : IPL 297,60 € TTC et Imprimerie Gravé 198 € TTC. Les familles pourront venir acheter leurs tickets de cantine à partir du mardi 18 août 2015. Pour information, il existe une délibération en date du 26 janvier 2001 instituant une régie de recettes pour la cantine. Il convient de faire un avenant à l'acte constitutif afin de préciser le mode de recouvrement et le montant maximum de l'encaisse en euros. Le Conseil municipal prend acte de cette information.

7^{ème} OBJET : DEMANDE DE PROLONGATION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION DE LA STATUE D'HELENE BERTAUX ET LE TABLEAU DE GASTON MULLER

Monsieur le Maire informe les conseillers que le 5 juillet 2013, le conseil général de la Sarthe a accordé à la commune une aide de 1 557 € pour la restauration de la statue d'Hélène Bertaux et le tableau de Gaston Muller, entreposés à l'église.

La commune avait un délai de 2 ans à compter de cette date pour procéder à la restauration de ces deux œuvres. Cependant, vu la situation financière de la commune et au regard de la baisse de la dotation de

l'Etat, la commune a effectué une demande de prolongation d'un an auprès du Conseil départemental le 25 juin 2015. Une délibération, en date du 15 mars 2013, a été actée afin de déposer une demande de subvention auprès du conseil général pour une dépense de 6 335 € HT. A l'époque, le devis pour la restauration de la statue HB s'élevait à 2 049 € HT (Guillemin à St Hilaire sur Erre) et le devis pour la restauration du tableau GM : 4 180,00 € TTC (exonéré de TVA) de Terral Dréano à Vivoin. Le Conseil municipal prend acte de cette demande de prolongation de subvention et, dès la réponse du Conseil départemental, il conviendra de faire une demande de devis actualisé.

8^{ème} OBJET : PONT MITOYEN DOLLON/ST-MICHEL-DE-CHAVAINES

Monsieur le Maire rappelle qu'à la séance du 27 mars 2015, l'assemblée municipale avait autorisé le Maire à signer le devis de la Sté Cisse pour la réfection du pont du lieu-dit « le Carrefour » à condition que la fourniture et la pose de gardes corps type S8 allégé galva non peint 2*4,50 ml pour 1 593,00 € HT soient retirées. L'entreprise Cisse a tenu compte de ces modifications ainsi le devis est de 2 508 € TTC. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer le devis. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise Cisse de 2 508 € TTC.

9^{ème} OBJET : LOYER LOGEMENT COMMUNAL PLACE DE L'EUROPE

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'état d'avancement des travaux d'intérieur du logement communal situé place de l'Europe. Celui-ci pourra être loué à partir du 1^{er} septembre 2015. En conséquence, Monsieur le Maire propose de le mettre en location pour un montant de 380 € (les charges seront réglées directement par le locataire). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le tarif de la location du logement situé place de l'Europe à 380 € sans les charges.

9^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Facture Récréativres** : lors du salon du livre à l'école Gustave Billard, il a été acheté 44 livres ainsi la commune a participé à hauteur de 200,20 € TTC.
- **Terrain de tennis** : un règlement intérieur a été affiché la semaine dernière, le précédent avait disparu. La clé du terrain de tennis est à disposition des habitants à la mairie aux horaires d'ouvertures ou chez Mme Annette David.
- **Terrain M et Mme Alain Deshayes** : au sujet des accords validés lors du conseil municipal du 18 octobre 2013 pour la viabilisation de leur terrain. Etant donné l'abandon du projet du lotissement de la Borde Chailloux pour des raisons financières, Monsieur le Maire rencontrera Monsieur Rivière responsable de la DDT à la Ferté Bernard pour avoir plus d'informations à ce sujet courant juillet.
- **Caserne de Saint-Michel** : suite à la démission de Monsieur Souverain Régis, Monsieur Olivier CORBIN est désigné chef de centre à titre intérimaire pour l'instant. Une décision devrait être prise en septembre prochain.
- **Point sur le lotissement rue des Fleurs** : un compromis de vente a été signé pour un lot le 26 mai 2015, la commune est en attente du paiement du terrain. Une annonce va paraître dans l'écho de Vibraye la semaine prochaine pour la vente du terrain disponible.
- **Vente garage centre-bourg** : un couple de l'Essonne a contacté Monsieur le Maire afin de leur faire part de leur projet d'acquérir le garage (qui est en état d'abandon dans le centre-bourg de la commune) afin d'y créer un entrepôt de vente de véhicules d'occasion. Monsieur le Maire reviendra vers les conseillers s'il est destinataire d'une déclaration d'intention d'aliénée provenant d'un notaire.
- **Smirgeomes** : le rapport d'activités 2014 est à disposition de la population à l'accueil de la Mairie.
- **toprangement.com** : la commune a été destinataire d'une lettre de relance au sujet de 2 factures impayées en date du 20 février 2013 et 8 mars 2013 concernant l'achat sur un site internet d'étagères pour un montant total de 994,06€. Il semblerait que ce soit les étagères des archives de la Mairie situées au 1^{er} étage de la mairie.
- **La Bilurienne** aura lieu le dimanche 5 juillet 2014.
- **Fête nationale** : Défilé du 14 juillet départ à 11h au centre de secours.
- **La course cycliste** se déroulera le week-end des 1^{er} et 2 août 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.